MEMBRE CORPORATIF
Saison 2024

Le forfait 50 droits[1] de jeu avec voiturettes Le forfait 50 droits[1] de jeu sans voiturette	Jusqu'au 15 janvier 5 390 $+tx 4 740 $+tx	Après le 15 janvier 5 590 $+tx 4 940 $+tx
Avantages inclus dans l'abonnement annuel (Pour un (1) responsable seulement)		
Entreposage et nettoyage des bâtons, usage d'un chariot pour le membre et ses invités, adhésion au programme de rabais à la boutique	☑	☑
Champ d'exercice[2]	☑	☑
Location d'un casier au vestiaire	☑	☑
Un droit à Golf Québec inclus	☑	☑

1. Ce forfait s'applique à toute personne morale qui se porte acquéreur d'un forfait de 50 droits de jeu en désignant deux personnes physiques comme responsables. Le responsable et son délégué sont autorisés à prendre les départs et les droits de jeu sont transférables à des invité(e)s.
2. Champ d'exercice réservé au membre maître et au membre délégué. Les invités des membres de cette catégorie peuvent aussi utiliser les facilités du champ de pratique avec l'utilisation d'un droit de jeu.
3. Charge minimale : une charge minimale de 1 000$ avant le service et les taxes sur la nourriture, les breuvages et les boissons alcoolisées consommés au Club est applicable.

Notes

- Aucun privilège de départ sauf en faisant usage de la banque de 50 droits de jeu attribués.
- Au 1er mai, aucun remplacement des personnes déléguées n'est accepté pour l'année en cours.
- L'une des personnes responsables du forfait pourra acheter des droits de jeu additionnels au coût de 86 $ l'unité (avec voiturette) et 73 $ l`unité (sans voiturette), plus taxes, qui devront être acquis par bloc de 5 droits de jeu. Ces droits de jeu supplémentaires sont disponibles à la Boutique du Club.
- **Le membre corporatif 50 parties recevra 200 jetons pour les droits de jeu et**
    - **Une partie régulière de 18 trous coûtera 4 jetons.**
    - Après 15 heures, le membre corporatif ou son délégué utilisera uniquement 2 jetons chacun, ceci s'applique aussi à leurs invités accompagnés du membre responsable ou son délégué.
    - Après17h30, 1 jeton seulement peu importe s'ils jouent 9 ou 18 trous, ceci ne s'applique pas à leurs invités;
    - Après 13 heures, les fins de semaine et les jours fériés, le membre corporatif et son délégué peuvent utiliser un demi droit de jeu pour jouer 9 trous.
    - Les invités sont permis en tout temps excepté le samedi et les jours fériés avant 13 heures. Un seul invité est permis le dimanche avant 13 heures.
- **Le membre corporatif 50 parties avec voiturette recevra 100 jetons pour les voiturettes**
    - **Une voiturette pour 18 trous coûtera 2 jetons et 1 jeton pour 9 trous, et ce, peu importe le nombre de jetons utilisés pour les droits de jeu. Des voiturettes additionnelles peuvent être achetées au coût de 13 $ plus taxe pour chaque 18 trou (2 jetons).**

MEMBRE CORPORATIF
Saison 2024

- Comprend l'accès aux clubs de l'entente « Prestige » et aux Clubs Affiliés.
- La TPS et la TVQ s'ajoutent à tous les montants indiqués ci-dessus.
- Votre abonnement au Club de golf Cap-Rouge n'est pas transférable.
- Un Membre Contractant peut donner sa démission à tout moment en avisant la Société par écrit. Le cas échéant, **la démission prend effet au plus tard le 1er décembre suivant la date où tel avis a été donné**. Le Membre Contractant doit s'assurer d'être en mesure de prouver que tel avis a été donné à la Société ainsi que la date à laquelle il a été donné.

Modalités de paiement

Jusqu'au 15 janvier

- Pour profiter du rabais, un acompte non remboursable représentant 30% de l'abonnement annuel incluant, les taxes qui s'appliquent, doit obligatoirement être versé au plus tard le 15 janvier.
- Le solde restant peut être acquitté de la façon suivante:

Après le 15 janvier

- 3 versements égaux, payables le 15 février, 15 mars et le 15 avril.
- 1 versement unique avant le 15 avril.
- **Des frais administratifs de 75$ +tx seront facturés après le 1er mai pour une cotisation qui n'est pas totalement payée.**

Il est possible de payer par internet en utilisant le site de votre institution financière. Rechercher le fournisseur autorisé CLUB DE GOLF CAP-ROUGE INC. Lorsqu'un numéro de référence vous est demandé inscrivez les 4 chiffres de votre numéro de membre, au besoin ajouter des 00.

Crédits de référencement

- Le membre qui parraine un nouveau* membre illimité (Pleins privilèges ou Relève 30-39 ans) a droit à un crédit de 5 droits de jeu pour des invités.
- Le membre qui parraine un nouveau *membre « Corporatif 50 » a droit à un crédit de 3 droits de jeu pour des invités.
- Le membre qui parraine un nouveau *membre de 18 ans et plus a droit à un crédit de 1 droit de jeu pour un invité.

* **Un membre nouveau ne doit pas avoir été membre du Club de golf de Cap-Rouge au cours des deux dernières saisons.**